

Zone de loisirs de Cavallé et aires de jeux

Accès interdit au public à compter du samedi 21 mars 2020

Du 21 mars 2020 au 30 avril 2020



L'**aire de jeux** située à côté de l'église et la **zone de loisirs de Cavallé, dans son intégralité, sont interdites au public à compter du samedi 21 mars 2020** pour la durée d'application des mesures gouvernementales instituées par décret portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19, au vu de l'[arrêté préfectoral du 20 mars 2020](#).